

Question 5

de la députation UDC du district de Monthey, par les députés Antoine Carraux (suppl.), Charles Clerc, Roger Ecoeur et Régis Perrin (suppl.), concernant l'expulsion des étrangers criminels: quelle politique au Conseil d'Etat?

Contrairement à l'attitude active adoptée par son homologue vaudois dans une affaire mettant aussi en cause un criminel étranger, la Cheffe du Département de la sécurité a refusé de donner des instructions particulières tendant au renvoi des étrangers qui seront finalement condamnés dans le procès de "l'affaire Rachel" et de donner ainsi un signal politique fort à l'intention des victimes et de la population. Est-ce une position personnelle ou le Conseil d'Etat partage-t-il cette position attentiste ?